



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

école des Beaux-Arts

Question écrite n° 6730

Texte de la question

Mme Martine Aurillac interpelle M. le ministre de la culture et de la communication sur la rénovation actuelle de l'école des Beaux-Arts située rue Bonaparte. Le programme de la rénovation intérieure de cette école est en cours, or la façade du bâtiment de l'école située quai Malaquais n'a pas été ravalée. Alors que dans le cadre du programme de rénovation du quai Malaquais tous les bâtiments du quai ont été ravalés, seul celui de l'école des Beaux-Arts, côté quai Malaquais, ne l'a pas été, ce qui nuit à l'unité architecturale de l'école et de son environnement. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que l'école des Beaux-Arts puisse retrouver dans sa globalité un aspect extérieur qui ne nuise pas à l'embellissement harmonieux du quai Malaquais.

Texte de la réponse

Sur l'initiative du service national des travaux du ministère de la culture et de communication, une programmation pluriannuelle des travaux de restauration a été arrêtée pour la totalité des immeubles de l'Ecole nationale des beaux-arts. A la demande du directeur de l'école, afin de ne pas pénaliser l'organisation des enseignements, les priorités ont été arrêtées ainsi, en novembre 2001 : 1. Restauration du bâtiment Perret 3,7 M EUR 2000-2002 1. Façade sur le quai 0,9 M EUR 2003-2004 2. Palais des études 4,0 M EUR 2003-2007 3. Hôtel de Chimay et du petit Chimay 2,4 M EUR 2003-2007

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6730

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4225

Réponse publiée le : 13 janvier 2003, page 194